

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Christelle THEVENIN, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-63- Examen du Compte Financier Unique (C.F.U.)

EXERCICE 2025

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,

VU le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2025,

A l'issue de la présentation du Compte Financier Unique, le Conseil Municipal, placé temporairement sous la présidence de Claudie FUZEWSKI, 1^{ère} adjointe, délibérant sur le C.F.U. de l'exercice 2025, dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz,

1 - lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique, lequel peut se résumer ainsi :

	RESULTAT DE L'EXERCICE				
	DEPENSES (mandats émis)	RECETTES (titres émis)	REPRISE DES RESULTATS EXERCICE ANTERIEUR	RESULTAT OU SOLDE	
TOTAL DU BUDGET	7 329 288,12	7 673 379,74	2 920 036,94	A1	3 264 128,56
Investissement	1 813 032,39	1 638 877,54	1 112 066,90	A2	937 912,05
Dont 1068		736 809,02			
Fonctionnement	5 516 255,73	6 034 502,20	1 807 970,04	A3	2 326 216,51

RESTES A REALISER N-1				
	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
TOTAL DES RAR	1 252 344,30	198 528,85	B1	-1 053 815,45
Investissement	1 252 344,30	198 528,85	B2	-1 053 815,45
Fonctionnement			B3	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B)		
TOTAL	A1 + B1	2 210 313,11
Investissement	A2 + B2	-115 903,40
Fonctionnement	A3 + B3	2 326 216,51

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 juin 2026

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le Compte Financier Unique de l'exercice 2025, arrêté comme ci-dessus, par

Vingt-deux voix pour,
Cinq voix contre,

Monsieur le Maire, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote

DIT que les résultats repris par anticipation et affectés au budget primitif 2026 sont conformes au Compte Financier Unique de l'exercice 2025

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à la majorité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

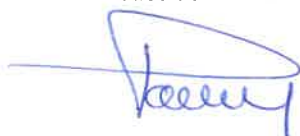
057-215704875-20260623-2026-63DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026
Notification : 29/06/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/06/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER




Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.